



# INFO PRESSE

## — 16.12.11



### A L'APPROCHE DE NOËL, L'ADEME RAPPELLE QUELQUES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES POUR REDUIRE SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Bientôt les fêtes de fin d'année ! Au programme : belles lumières, bons repas, réunions entre proches et moments conviviaux... qui peuvent aussi rimer avec économies d'énergie et une bonne gestion des déchets produits. A cette occasion, l'ADEME rappelle aux particuliers et aux collectivités les solutions possibles pour profiter des fêtes de fin d'année, tout en maîtrisant son impact environnemental.

#### Quelques conseils de l'ADEME pour le grand public

- **Guirlandes et illuminations**

En France, la puissance fournie pour les illuminations de Noël est estimée à **1 300 MW, dont les ¾ sont liés à la consommation des ménages**. Parce qu'en période de pointe, l'électricité est issue en grande partie d'énergies fossiles, elle est fortement productrice de gaz à effet de serre. A l'achat, mieux vaut veiller à la consommation électrique de la guirlande mais aussi à sa qualité, afin de pouvoir la conserver pendant plusieurs années. Une fois installées, ne pas oublier d'éteindre les illuminations durant la journée et la nuit, une fois la maison endormie.

- **Sapin**

Le **sapin artificiel** a le mérite d'être réutilisable plusieurs années. Mais il est **changé en moyenne tous les trois ans**, ce qui est une courte durée de vie. L'achat d'un **sapin en pot** peut être une bonne idée pour être ensuite replanté ou destiné à la déchèterie ou encore au compost proposé par certaines collectivités.

- **Cadeaux**

Les jouets sont souvent **importés de pays lointains**, leur fabrication et leur usage **parfois très consommateurs d'énergie**. Or cette période de fêtes est propice à de nombreux achats. Là encore, mieux vaut **miser sur la qualité** que la quantité. Noël peut être aussi l'occasion de faire jouer sa **créativité** et d'impliquer pourquoi pas les enfants pour créer des cadeaux originaux.

- **Repas de fête**

Pour composer son menu de fête tout en réduisant son impact sur l'environnement, il est conseillé de privilégier des **produits de saison** et si possible **labellisés** donc plus respectueux de l'environnement et/ ou respectant des critères sociaux. Les fêtes de fin d'année offrent l'occasion de sortir une jolie vaisselle, ce qui permet en tout cas d'éviter l'utilisation d'assiettes et gobelets jetables en plastiques et donc tout autant de déchets.

- **Déplacements**

En cette période de fin d'année, **le trafic routier peut augmenter de 50 %** et les conséquences sont non négligeables pour l'environnement : pollution de l'air, émission de gaz à effet de serre, bruit, coût financier. En ville, 1/4 des trajets en voiture font moins d'1 km et il ne faut pas beaucoup plus de 1/4

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / Twitter : @ademe et @ecocitoyens

d'heure pour parcourir ce kilomètre à pied ; pour faire ses courses, la **marche à pied** et le **vélo** sont donc des options appréciables. Pour rejoindre sa famille ou ses amis tout en limitant les nuisances, on peut opter pour les **transports en commun** ou encore, le **co-voiturage** : à ce jour, 80 % des conducteurs roulent seuls dans leur voiture. Si cela n'est pas possible, la pratique de l'**éco-conduite** reste une manière de limiter ses consommations en énergie.

**Pour en savoir plus, RDV sur l'espace Eco-citoyens de l'ADEME :**  
**« Un Noël sous le signe de l'écologie »**

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-achats/bien-acheter/un-noel-sous-le-signe-de-lecologie>

### **L'ADEME accompagne également les collectivités pour une organisation éco-responsable des fêtes de fin d'année**

En la matière, les collectivités ont une vraie **marge de manœuvre**, notamment en matière d'éclairage des espaces publics, de mise à disposition des transports en commun, de collecte des déchets, d'organisation des marchés de Noël, etc. En outre, elles ont une **mission de sensibilisation et d'information auprès du grand public** et peuvent inciter les citoyens à adopter des pratiques éco-responsables.

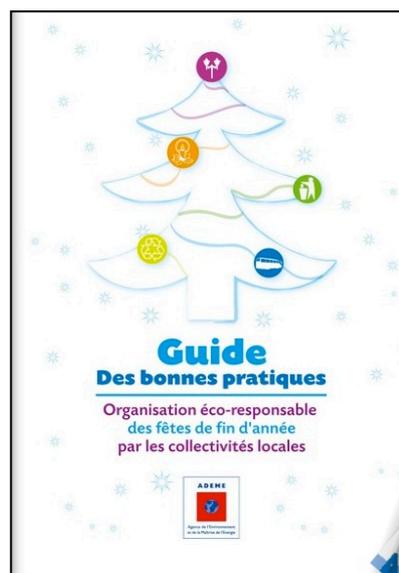
C'est pourquoi l'ADEME propose aux collectivités un **Guide des Bonnes Pratiques** intitulé : « Organisation responsable des fêtes de fin d'année par les collectivités locales ».

**Quatre thématiques** sont abordées :

- les déchets
- les consommations électriques
- les transports et déplacements
- les achats

Pour chaque thématique, **le guide propose** :

- des bonnes pratiques à mettre en œuvre par les collectivités
- d'autres pour inciter habitants et entreprises à en faire autant
- un zoom sur l'organisation du marché de Noël
- une estimation de gains environnementaux envisageables
- des exemples



**Retrouvez le guide dans son intégralité sur le site web de l'ADEME :**  
**« Guide des bonnes pratiques éco-responsables »**

<http://www.ademe.fr/internet/Flash/livret/index.html>

### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / Twitter : @ademe et @ecocitoyens

Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47  
[ademepresse@twa-corporate.com](mailto:ademepresse@twa-corporate.com)